

- Procès verbal du conseil municipal du 19 juin 2009 [unanimité]

Après y avoir validé une demande de modification, le conseil municipal a approuvé le procès verbal de la réunion du 19 juin 2009



AFFAIRES GENERALES

- Décision du Maire par délégation du conseil municipal

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal.

- Règlement intérieur des salles communales [23 voix pour et 6 contre]

Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur des salles municipales et le règlement intérieur des équipements sportifs et autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

- Nantes Métropole – rapport annuel 2008

Après présentation, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité de Nantes Métropole pour l'année 2008.

- Nantes Métropole – rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'eau

Après présentation, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel de Nantes Métropole sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2008.

- Nantes Métropole – rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Après présentation, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel de Nantes Métropole sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2008.

- Nantes Métropole – rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Après présentation, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel de Nantes Métropole sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2008.

- SIVU du centre aquatique – modification des statuts [23 voix pour et 6 abstentions]

Le conseil municipal a approuvé la nouvelle rédaction de l'article 16 des statuts du syndicat intercommunal à vocation unique du centre aquatique de Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.



FINANCES

- MAPA – garantie d'emprunts [unanimité]

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt de la ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50% pour deux emprunts de 2.550.000 € que l'Association Accueil Goulainais aux Personnes Agées souhaite contracter, pour le financement de l'opération d'extension de la Résidence du Moulin Soline comprenant l'acquisition foncière et les travaux, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la totalité de la durée du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période de 120 trimestres au taux de 2,41 % pour le premier et au taux de 3,45 % pour le second.

Le conseil s'est également engagé, au cas où l'association, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressé par lettre simple, sans pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil a autorisé Monsieur le Premier adjoint à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association Accueil Goulainais aux Personnes Agées pour formaliser l'engagement de caution pris par la ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires

- Budget général 2009 – décision modificative [23 voix pour et 6 abstentions]

Le conseil municipal a approuvé section par section et chapitre par chapitre, la décision modificative au budget général 2009 ; la balance se présentant de la manière suivante :

| Fonctionnement | | | | | |
|----------------|----------------------------|------------|----------|---------------------------|------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Article | Libellé | Montant | Article | Libellé | Montant |
| 6554 | Participation des communes | 22.000 € | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | - 22.000 € | | | |
| | TOTAL DES DEPENSES | 0 € | | TOTAL DES RECETTES | 0 € |

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAUX

- Nouvelle mairie – jury de concours – information

Le conseil municipal a pris acte d'une communication relative au projet de construction du nouvel hôtel de ville.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

URBANISME

- Dénomination de voies [unanimité]

Le conseil municipal a décidé de retenir les noms suivants :

| | | |
|---|----------------------|--|
| Pour l'opération rue du Launay Sillay : | Nom de la voie : | Passage du vigneron |
| Pour le lotissement communal : | Nom du lotissement : | Lotissement de la vigne des coutures |
| | Noms des voies : | Rue des frères Lumière Impasse Blaise Pascal Impasse Louis Braille |

- Transaction foncière – acquisition des parcelles AN650, 791 et 792 [23 voix pour et 6 abstentions]

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition auprès des différents propriétaires concernés, d'une surface d'environ 2ha 75a correspondant à la majeure partie des parcelles AN 650, AN 791 et AN 792, au prix principal de 12 €/m² auquel s'ajouteront les frais de géomètres et les frais de mise en place d'une séparation visuelle au nord des parcelles AN 791 et AN 792 et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette réalisation.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SOCIAL

- Convention de coopération décentralisée avec Kindia [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de coopération décentralisée à conclure avec la Ville de KINDIA, en Guinée et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle figure en annexe ainsi que tout document permettant la réalisation de cette décision.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS ORALES

Ont été évoqués, au titre des questions orales, la situation financière de Nantes Métropole et sa traduction en matière de programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sur le territoire goulainais, le désaccord entre la commune et la communauté urbaine quand à la création de la zone UEc, la modification de la date de réunion du prochain conseil municipal, la Marianne du Civisme accordée pour la deuxième fois à la commune, les futurs travaux d'aménagement de la rue des Landes de la Plée, la communication auprès des habitants de la nécessité d'améliorer le tri sélectif, l'organisation éventuelle par la commune du prochain forum des associations, l'application du règlement intérieur du conseil, la clôture de l'aire de jeux de la Champagnère et le positionnement d'un arrêt de car rue de Goulaine.

Affiché le 7 octobre 2009,

Le Maire,

Alain VEY

